

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent

Sous-direction Technique Opérationnelle

Département réseau d'accès

Réf : AT/DO 46/SDTO/DRA/CRU / 179 / 2023

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

**BOUKHADIA MOHAMED**

SIS A CITE 290 N°259

TIARET

**Objet : MISE EN DEMEURE N°02**

**Sujet : Reprise des travaux ODN**

**Projet : Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique ODN.**

**Site : Cite 102 logts Hchaiche AIN KIHEL**

- Vu le contrat à commande d'adhésion N°35/2021 reconduction N°30/2022 ; ayant l'objet Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique ODN.

- Vu le bon de commande N°210461 du 11/09/2022.

- Vu l'ordre de service N°81 du 10/10/2022 de démarrage des travaux.

- Vu le délai de réalisation de 25 jours calendaires des travaux mentionné sur l'ordre de service de démarrage des travaux.

- Vu la notification du 18/10/2022 de l'ordre de service de démarrage des travaux par le gérant de l'entreprise **BOUKHADIA MOHAMED**.

- Vu le procès-verbal d'ouverture de chantier notifié le 18/10/2022 par le gérant de l'entreprise **BOUKHADIA MOHAMED**.

- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°47 du 10/11/2022.

- Vu l'ordre de service de reprise des travaux N°48 du 17/10/2023.

- Vu la mise en demeure N°01 du 29/10/2023 ayant l'objet de « reprise des travaux » envoyé par lettre recommandée le 08/11/2023 et publié sur le site web Algérie télécom.

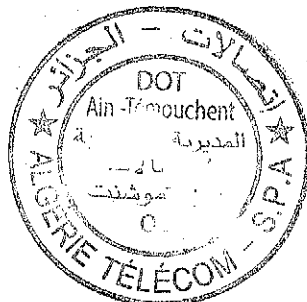
De ce qui procède :

L'entreprise **BOUKHADIA MOHAMED** représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de 08 jours à compter de la date de publication sur le site web Algérie télécom et avec les voies règlementaire. de se présenter au niveau de la DOT AIN TEMOUCHENT pour notifier l'ODS de reprise des travaux cité en objet.

À l'effet de :

- \* se présenter au niveau de la DOT AIN TEMOUCHENT pour notifier l'ODS de reprise des travaux.
- \* reprendre et finaliser les travaux de distribution réseaux ODN dans les meilleurs délais.
- \* Nous délivrer le projet dans le délai contractuel.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de votre entreprise suivant l'article 34 de votre contrat.



Ain Témouchent, le 22/11/2023  
Directeur opérationnel

إتصالات الجزائر ش. ذ. م.  
المدير العملي للاتصالات عين تموشنت  
بالنيابة  
السيد: قمر موش أمين